

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

| | Destinataire | | |
|---|--|---|---|
| Récépissé de DT Récépissé de DICT Récépissé de DT/DICT conjointe | Dénomination Numéro / Voie Code postal / Commune Pays | AMEVIA INGENIERIE 10 rue de la Berge 30100 ALES France | erie |
| N° consultation du téléservice Référence de l'exploitant N° d'affaire du déclarant Personne à contacter (déclarant) Date de réception de la déclaration | : 1825029970.182501RDT02 : 18-011-A : PLANTIN Ludovic | Raison sociale : <u>ENEDIS-DRL</u> Personne à contacter : <u>VANDEI</u> Numéro / Voie : <u>1 Rue de V</u> Lieu-dit / BP : | Verdun |
| Commune principale des travaux Adresse des travaux prévus | | Code Postal / Commune :30 Tél. : _+33466599418 | 0900 NIMES Fax: |
| Les réseaux/ouvrages que nous e Il y a au moins un réseau/ouvrag Modification ou extension de réseau/o Réalisation de modifications en co Veuillez contacter notre représentant | ez fournis ne nous permettent pas de exploitons ne sont pas concernés au re pe concerné (voir liste jointe) de catég Modification ou extensio uvrage envisagée dans un délai inférie ours sur notre réseau/ouvrage. : ification du réseau/ouvrage dans le délai ma Emplacement de n : Echelle (1): Dat an | egard des informations fournies. Dis orie : EL n de nos réseaux / ouvrages eur à 3 mois : ximal de 3 mois à compter de la consultat os réseaux / ouvrages te d'édition(a): Sensible : | tance > à : m (voir liste des catégories au verso) |
| Votre projet doit tenir compte de la se (cas d'un récépissé de DT) Tous les tro | ou Prise de RDV à l'in rvitude protégeant notre ouvrage. inçons dans l'emprise ne sont pas en totalité prise du projet et pourvus d'affleurant son nie sur le plan joint | itiative du déclarant (date du dernier cont de classe A : investigations complémenta nt tous rattachés à un réseau principal | |
| Des branchements sans af Vaux Rubriques du guide technique relative Pour les exploitants de lignes électrique Mesures de sécurité à mettre en œuvi | en fonction des réseaux et des techniques de cifiques suivantes sont à appliquer, en fleurant ou (et) aéro-sou s à des ouvrages ou travaux spécifiquues : si la distance d'approche a été pre : Vous devrez avant le comerci de vous reporter a surité: | fonction des risques liés à l'utilisati terrain sont susceptibl es: Voir chapitre 3.1 du gu récisée, indiquez si la mise hors tens début des travaux évalue ux recommandations tech | on des techniques de travaux employées es d'être dans l'emprise Truide d'application (Fascicule 2 sion est: © possible impossible er les distances d'approche |
| En cas de dégradation d'un de nos ou Pour toute anomalie susceptible de m secours (par défaut le 18 ou le 112) : | vrages, contactez nos services au num ettre en cause la sécurité au cours du SDIS du Gard 0466633600 | déroulement du chantier, prévenir l | 614701 le service départemental d'incendie et de itant ou de son représentant |

Nom: VANDERHEYDEN Pascale

Désignation du service :_

Tél: +33 466599418

Nom: VANDERHEYDEN

Date: 20/06/2018

Signature :

Pascale

Nbre de pièces jointes, y compris les plans :



TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- ils sont situés à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts;
- ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les "travaux" et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe);
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement ;
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

- 1- Compte tenu qu'Enedis est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux, vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :
- avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel ;
- avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention ;
- avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente ;
- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte ;
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation ;
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus ;
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.
- 2- Si toutefois après échange avec l'Exploitant vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des réseaux, nous procèderons à une étude complémentaire et éventuellement à la mise en œuvre de la solution trouvée (sous réserve que cela n'impacte pas le réseau et les clients). Vous devrez par ailleurs avoir obtenu du chargé d'exploitation un Certificat pour Tiers pour l'ouvrage concerné avant de débuter vos travaux.

En cas de dommages aux ouvrages appelez le 01 76 61 47 01 et uniquement dans ce cas NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE

Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.

/!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

| Nature | Niveau de tension | Symbologie | Recommandation |
|------------|-----------------------|------------|---|
| Souterrain | HTA BT | | Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher. |
| | BT Nu | | Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre. |
| Aérien | BT Torsadé | | Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier. |
| | HTA Nu HTA Torsadé | | Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants. |

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

| Légend | e du Plan de Masse | | | égende du Plan de détail |
|--|---------------------------------|--|-----------------------------|---|
| Réseau électrique | Poste électrique | Coffret BT | BT Réseau et branchement | HTA |
| BT — - — Aérien Torsadé — — — Souterrain | Poste Source | Coupure Fausse Coupure Sectionnement | | |
| BT ABAN — - — Aérien BT ABAN — - — Torsadé — — — Souterrain | Poste DP | Coupure rapide ADC | | |
| BT BRCHT ———————————————————————————————————— | Poste Client HTA | Boite de coupure Boite de coupure 3D | | |
| HTA — — — — Souterrain — — — Galerie | Poste DP Client HTA | Boite de coupure 4D Boite coupe circuit | | |
| HTA ABAN — — — — — — — Souterrain — — — — — Galerie | Poste de Répartition | RM BT Non normalisé | Fourrea | U |
| ppareil de coupure aérien | Poste de Production | Client BT | Accessoires | Symboles et description |
| Interrupteur non télécommandé | Poste DP | Tarif jaune C4 | | Coffret réseau et branchement |
| Interrupteur telecommandé | Poste DP Client-Production | Tarif bleu C5 ○ Client MHRV ⊞ | Coffret électrique | Coffret type REMBT |
| Interrupteur non télécommandé avec ouverture à creux de tension | Poste Client Production | Producteur BT 6 | Armoire électrique | Armoire de comptage BT Armoire HTA |
| | Poste DP Production | | Boîte BT sous trottoir | Réseau Branchement |
| Connexion-jonction Connexion Aérienne Chgt Sec. | Poste de transformation HTA/HTA | Zone en projet | Jonction | BT |
| Jonction | Armoire HTA | | Dérivation | BT HTA |
| Chgt Sec. Jonction | Armoire à Coupure Manuelle | N° AFFAIRE | Bout perdu | BT HTA |
| Etoilement | Armoire à Coupure télécommandée | | Remontée aérienne | RAS BTRAS HTA |
| Jonction Extrémité ' | télécommandée | | Noeud topologique | BT pénétrant dans un bâtiment HTA pénétrant dans un bâtiment |
| Poteau remontée Aéro | | | Mise à la terre | |

4/8

1825029970.1825014D74 - SOTGRIOZSEL.0769502SEL

1/3

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits Enedis Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles. 3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés. Edité le : 20-06-2018 - Tous droits réservés - reproduction interdite Muriers Muriers ____ Imp. Aires des Charmettes Cammers Chemin S/L des ^Lauriers Chemin des Aires Rue Jules Ferry Co Bourras Carten° 2 Grenadiers Crs Victor Rue du Po Matheron Rue Voltaire R. des Chemin des Cigales Chan Bo Place Hoche

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où là il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

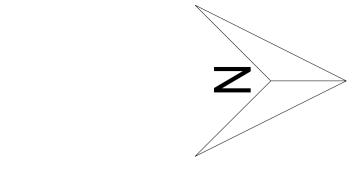
| (| Coordonnées en d | degrés exprimées da | ns le Système géode | ésique WGS84 |
|---|------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| | Réf. point | Latitude | Longitude | Point d'appui : |
| | PR1: | 43,895026 | 4,68455118 | ₿ |
| | PR2: | 43,88926126 | 4,67320066 | |
| | PR3: | 43,89517224 | 4,67504613 | |

0808 иомаяа - 20тая20281.07e20281 л. ZYTОЯЯ

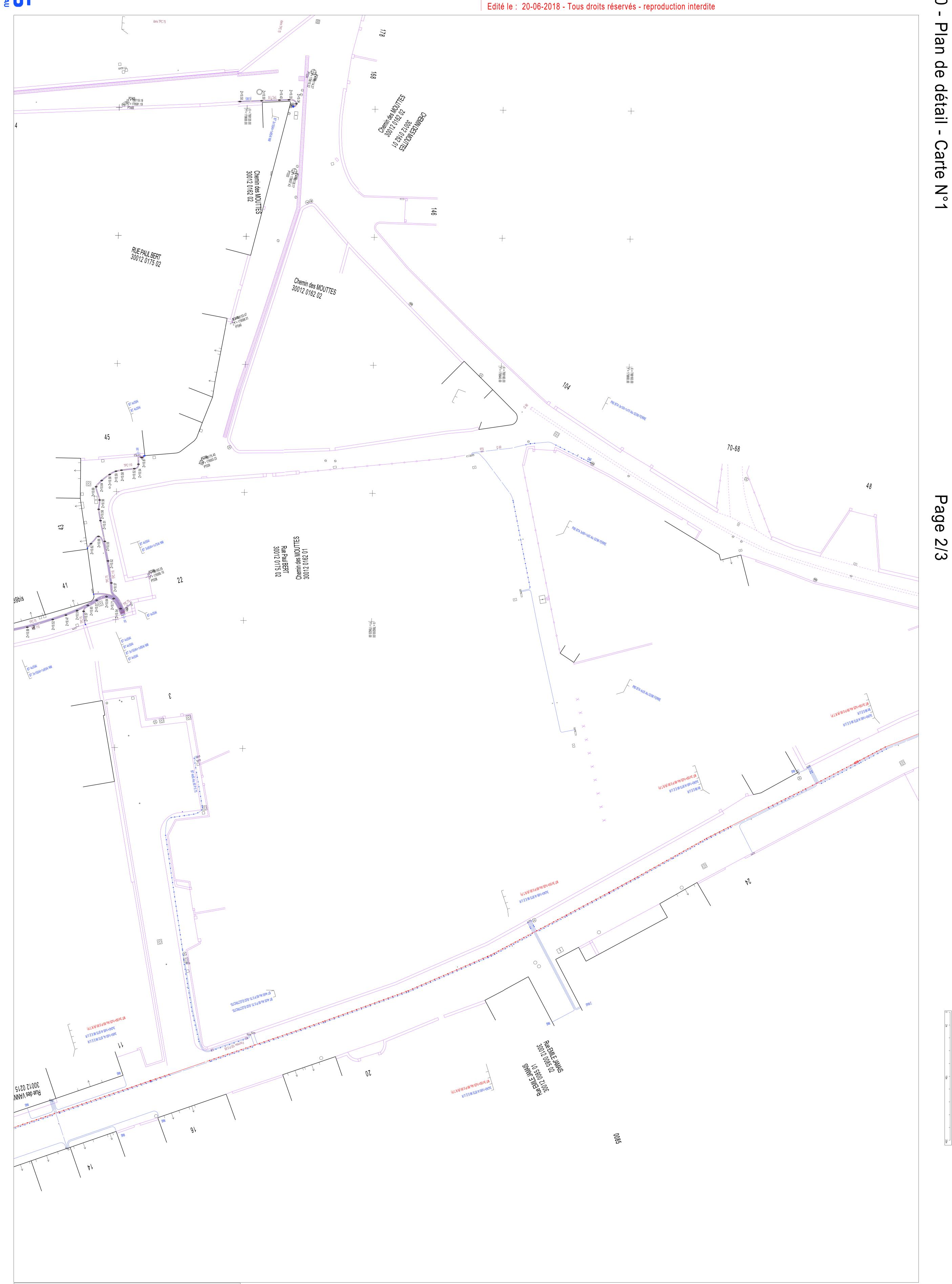
09-27-55

L'ELECTRICITE EN RESEAU

Enedis Au titre de ce plan, il est entendu qu'Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...). 1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés. 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles. 3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,).



8/9



| Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Classe | Eléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités | Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détail | | |
| Α | ♦ ou • | ou | | |
| В | Aucun élément particulier | | | |
| С | « ? » ou « Tracé incertain » | ou Tracé incertain | | |

| Réf. point | Latitude | Longitude | Point d'appui : |
|------------|-------------|------------|---------------------------------|
| PR1 | 43,89210808 | 4,67933538 | ♦ ou |
| PR2 | 43,89197634 | 4,6793676 | Système altimétrique : IGN 1969 |
| PR3 | 43,89236028 | 4,67835324 | |



Service qui délivre le document

ENEDIS-DRLARO-GC Languedoc-Roussillon Bureau Exploitation GC

1 Rue de Verdun

30900 NIMES France

Tél: +33466599418 Fax: +33466628920

urelaro-bexdrdict@enedis-grdf.fr

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N° 1825029970.182501rdt02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION: les documents pdf qui vous sont adressés sont multi formats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

Responsable: VANDERHEYDEN Pascale

Tél: +33466599418
Date: 20/06/2018

Signature:

(Commentaires_V5.3_V1.0)



de l'écologie

Tél. : 0 3 2 8 3 0 0 4 4 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

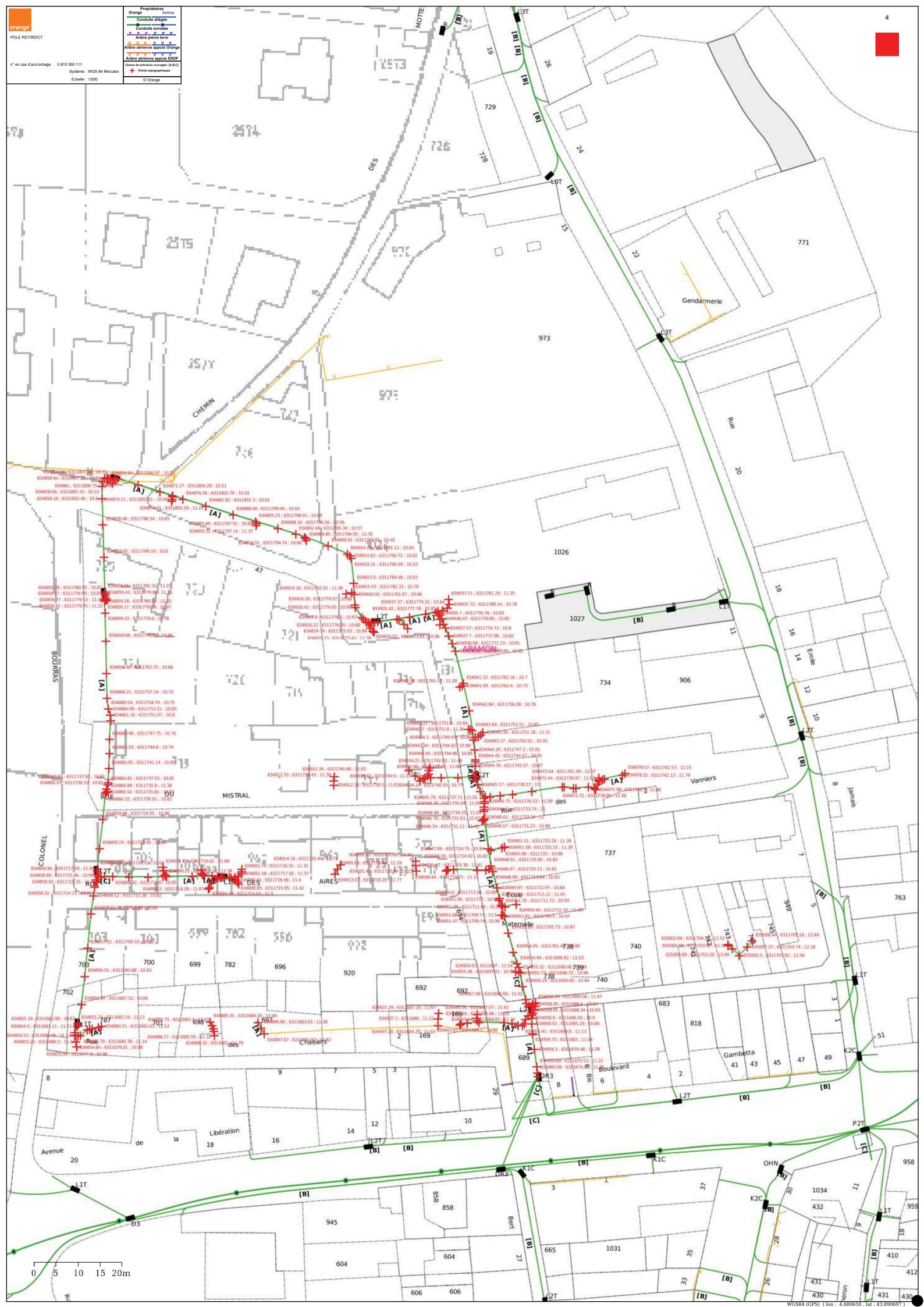


Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

| Destinataire | |
|--|---|
| Dénomination : | AMEVIA INGENIERIE |
| Récépissé de DT Complément / Service : | |
| Récépissé de DICT Numéro / Voie : | 10 rue de la Bergerie |
| Récépissé de DT/DICT Lieu-dit / BP : | |
| conjointe Code Postal / Commune : | [3,0,1,0,0] ALES |
| Pays : | France |
| | |
| N° consultation du téléservice : [2,0,1,8,0,6,1,9,0,3,3,7,8,D]5,D | |
| Référence de l'exploitant : Nº d'affaire du déclarant : 18-011-A | Raison sociale : ORANGE-K2 LANGUEDOC ROUSSILLON - Service DICT Personne à contacter : |
| Personne à contacter (déclarant) : PLANTIN Ludovic | Numéro / Voie : |
| Date de réception de la déclaration : 19 / 06 / 2018 | Lieu-dit / BP: TSA 70011 |
| Commune principale des travaux : ARAMON | Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX |
| Adresse des travaux prévus : r paul bert | |
| Éléments gé | néraux de réponse |
| Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de | vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : |
| Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au r | egard des informations fournies. Distance > à : m |
| Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catég | gorie : TL (voir liste des catégories au verso) |
| Modification ou extens | on de nos réseaux / ouvrages |
| Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai infé | |
| Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. | |
| Veuillez contacter notre représentant : _pdcs.alo@orange.com | Tél. : |
| | |
| | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. |
| NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai n | naximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. |
| NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai n | |
| NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai de la contraction du réseau/ouvrage dans le délai de la contraction du réseau/ouvrage de la contraction du réseau/ouvrage dans le délai de la contraction du réseau/ouvrage dans le délai du réseau/ouvrage de la contraction du réseau/ouvrage dans le délai du réseau/ouvrage dans le delai du réseau/ouvrage dans le delai du réseau/ouvrage dans le delai du réseau/ouvrage de la contraction du réseau/o | nos réseaux / ouvrages |
| NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai d Emplacement de Plans joints : Références : Echelle(1) : Dat | nos réseaux / ouvrages e d'édition $_{(1)}$: Sensible : Prof. règl. mini $_{(1)}$: Matériau réseau $_{(1)}$: |
| NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai de la contraction du réseau/ouvrage dans le delai de la contraction du réseau/ouvrage dans le délai du réseau/ouvrage dans le delai du réseau/ouvrage dans le délai du réseau/ouvrage dans le delai du réseau/ouvrage de la contraction du réseau/ouvrage de la contr | nos réseaux / ouvrages e d'édition ₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini ₍₁₎ : Matériau réseau ₍₁₎ : _/ / |
| NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai de la | nos réseaux / ouvrages e d'édition ₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini ₍₁₎ : Matériau réseau ₍₁₎ : // |
| B: Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai de la | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): / _ / _ / |
| B: Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai de la | nos réseaux / ouvrages e d'édition ₍₁₎ : Sensible: Prof. règl. mini ₍₁₎ : Matériau réseau ₍₁₎ : _/ / |
| B: Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai de la | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): / _ / |
| B: Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai de la | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): / _ / |
| B: Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai de la | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): / _ / |
| B: Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai de la | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): _/ _ / |
| B: Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai de la | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): / _ / |
| Bemplacement de Plans joints: Références: Echelle(1): Date | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |
| Bemplacement de Plans joints: Références: Echelle(1): Date | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |
| Bemplacement de Plans joints: Références: Echelle(1): Date | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |
| Emplacement de Verification Au réseau/ouvrage dans le délair de l'Albert de | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): / _ / |
| Emplacement de Plans joints: Références: Echelle(1): Date | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): / _ / _ / |
| Emplacement de Plans joints: Références: Echelle(1): Date | e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |
| Emplacement de Plans joints: Références: Echelle(1): Date | nos réseaux / ouvrages e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |
| Emplacement de Plans joints : Références : Echelle(1) : Date | e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): / |
| Emplacement de Plans joints : Références : Echelle(1) : Date | e d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |

Date : 20 / 06 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1 / 2018





de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

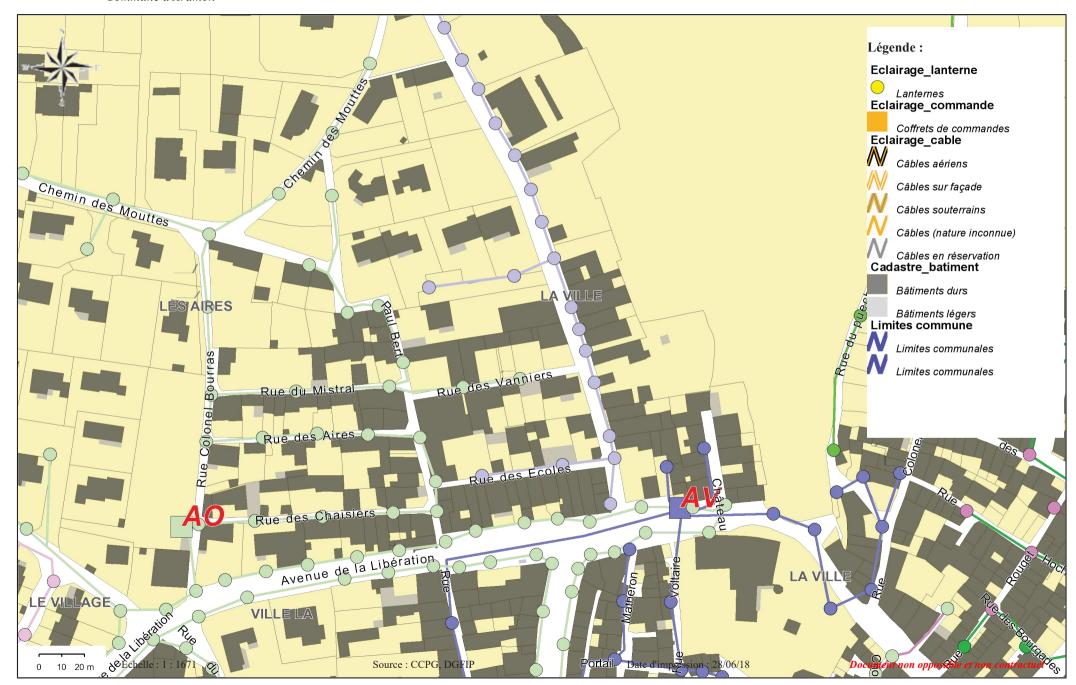
| | Destillataile | |
|---|--|--|
| Récépissé de DT | Dénomination : | AMEVIA INGENIERIE |
| Récépissé de DICT | Complément / Service : Numéro / Voie : | 10 rue de la Bergerie |
| Récépissé de DT/DICT | Lieu-dit / BP : | |
| conjointe | Code Postal / Commune : | [3,0,1,0,0] ALES |
| <u>-</u> | Pays : | France |
| N° consultation du téléservice : 2 0 1 Référence de l'exploitant : N° d'affaire du déclarant : 18-01 Personne à contacter (déclarant) : PLAN Date de réception de la déclaration : 19 / Commune principale des travaux : ARAM Adresse des travaux prévus : r paul | 1-A ITIN Ludovic / 06 / 2018 MON | Raison sociale: MAIRIE ARAMON Personne à contacter: PRONESTI MICHEL Numéro / Voie: PLACE PIERRE RAMEL Lieu-dit / BP: Code Postal / Commune: $3,0,3,9,0$ Tél.: $0,4,6,6,7,3,8,9,2$ ARAMON Fax: $0,4,6,6,7,3,8,9,1$ |
| Les renseignements que vous avez fou | | énéraux de réponse e vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : |
| | . , | |
| | | regard des informations fournies. Distance > à : m gorie : EL EU TL (voir liste des catégories au verso) |
| | Modification ou extens | ion de nos réseaux / ouvrages |
| | | |
| Modification ou extension de réseau/ouvra | ur notre réseau/ouvrage. | |
| Modification ou extension de réseau/ouvra Réalisation de modifications en cours su | | |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : | | Tél. : L |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : | ion du réseau/ouvrage dans le délai | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : | ion du réseau/ouvrage dans le délai Emplacement de | |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : | ion du réseau/ouvrage dans le délai Emplacement de | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : NB : Si nous avons connaissance d'une modification veu l'appendie de la contacte de | ion du réseau/ouvrage dans le délai Emplacement de Echelle ₍₁₎ : Dat | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. **nos réseaux / ouvrages** te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): _/ / |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : NB : Si nous avons connaissance d'une modification veu l'appendie de la contacte de | ion du réseau/ouvrage dans le délai Emplacement de Echelle(1): Dat réseau/ouvrage: Date retenue | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. nos réseaux / ouvrages te d'édition ₍₁₎ : Sensible: Prof. règl. mini ₍₁₎ : Matériau réseau ₍₁₎ : _/ _ / |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : NB : Si nous avons connaissance d'une modification veu l'appendie de la contacte de | ion du réseau/ouvrage dans le délai Emplacement de Echelle(1): Dat réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. **nos réseaux / ouvrages** te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): _/ / |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : | Emplacement de Echelle(1): Date réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD tude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. **Ready / Ouvrages** te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : | ion du réseau/ouvrage dans le délai Emplacement de Echelle(1): Dat réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD' cude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. **Renos réseaux / ouvrages** te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): _/ / |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : | ion du réseau/ouvrage dans le délai Emplacement de Echelle(1): Dat réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD tude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. **Ready / Ouvrages** te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : | ion du réseau/ouvrage dans le délai Emplacement de Echelle(1): Dat réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD' cude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. **nos réseaux / ouvrages** te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): _/ _ / |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : | ion du réseau/ouvrage dans le délai Emplacement de Echelle(1): Dat réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD' cude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. nos réseaux / ouvrages te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): _/ _ / |
| Réalisation de modifications en cours su Veuillez contacter notre représentant : | Emplacement de Echelle(1): Date réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD tude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so sur le plan joint Recomman enction des réseaux et des technique ues suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifi si la distance d'approche a été | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. **Ros réseaux / ouvrages** te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |
| Réalisation de modifications en cours se Veuillez contacter notre représentant : | Emplacement de Echelle(1): Dat réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD tude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so sur le plan joint Recomman enction des réseaux et des technique uses suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifie si la distance d'approche a été | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. **Ros réseaux / ouvrages** te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |
| Réalisation de modifications en cours se Veuillez contacter notre représentant : | Emplacement de Echelle(1): Dat réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD' ude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so sur le plan joint Recomman onction des réseaux et des technique ues suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécific si la distance d'approche a été | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. **Ros réseaux / ouvrages** te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): // |
| Réalisation de modifications en cours se Veuillez contacter notre représentant : | Emplacement de Echelle(1): Date retenue ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so sur le plan joint Recomman enction des réseaux et des technique. ues suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécific si la distance d'approche a été | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. nos réseaux / ouvrages te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): / / |
| Réalisation de modifications en cours se Veuillez contacter notre représentant : | Emplacement de Echelle(1): Date réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD uude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so sur le plan joint Recomman noction des réseaux et des technique ues suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécific es i la distance d'approche a été : Cas de dégradati es, contactez nos services au n | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. **nos réseaux / ouvrages** te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): // |
| Réalisation de modifications en cours se Veuillez contacter notre représentant : | Emplacement de Echelle(1): Date réseau/ouvrage: Date retenue ou Prise de RD tude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so sur le plan joint Recomman enction des réseaux et des technique ules suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécifie si la distance d'approche a été : Cas de dégradati es, contactez nos services au n e en cause la sécurité au cours de | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. Inos réseaux / ouvrages te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): _/ _ / |
| Réalisation de modifications en cours se Veuillez contacter notre représentant : | Emplacement de Echelle(1): Date retenue ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so sur le plan joint Recomman enction des réseaux et des technique. ues suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécific si la distance d'approche a été : Cas de dégradati es, contactez nos services au ne en cause la sécurité au cours des dissier | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. Inos réseaux / ouvrages te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): |
| Réalisation de modifications en cours se Veuillez contacter notre représentant : | Emplacement de Echelle(1): Date retenue ou Prise de RD ude protégeant notre ouvrage. dans l'emprise ne sont pas en totalit u projet et pourvus d'affleurant so sur le plan joint Recomman enction des réseaux et des technique. ues suivantes sont à appliquer, des ouvrages ou travaux spécific si la distance d'approche a été : Cas de dégradati es, contactez nos services au ne en cause la sécurité au cours des dissier | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. Inos réseaux / ouvrages te d'édition(1): Sensible: Prof. règl. mini(1): Matériau réseau(1): _/ _ / |

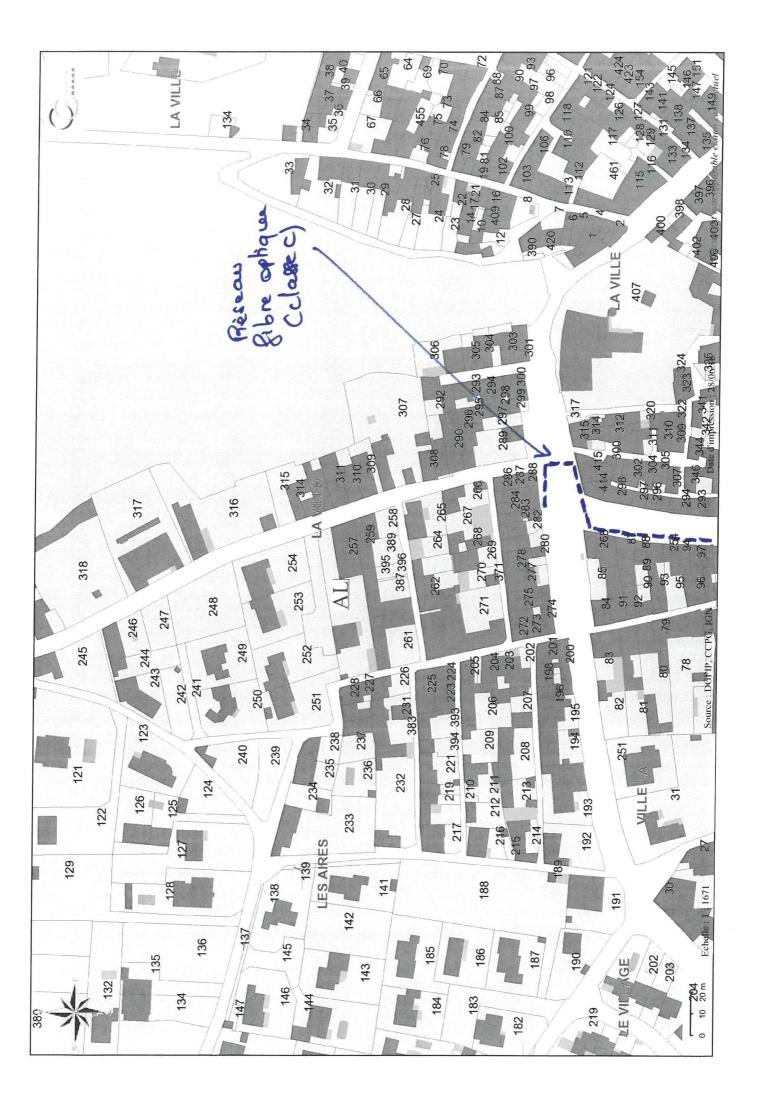


réseau éclairage public (classe C)



Commune d'Aramon



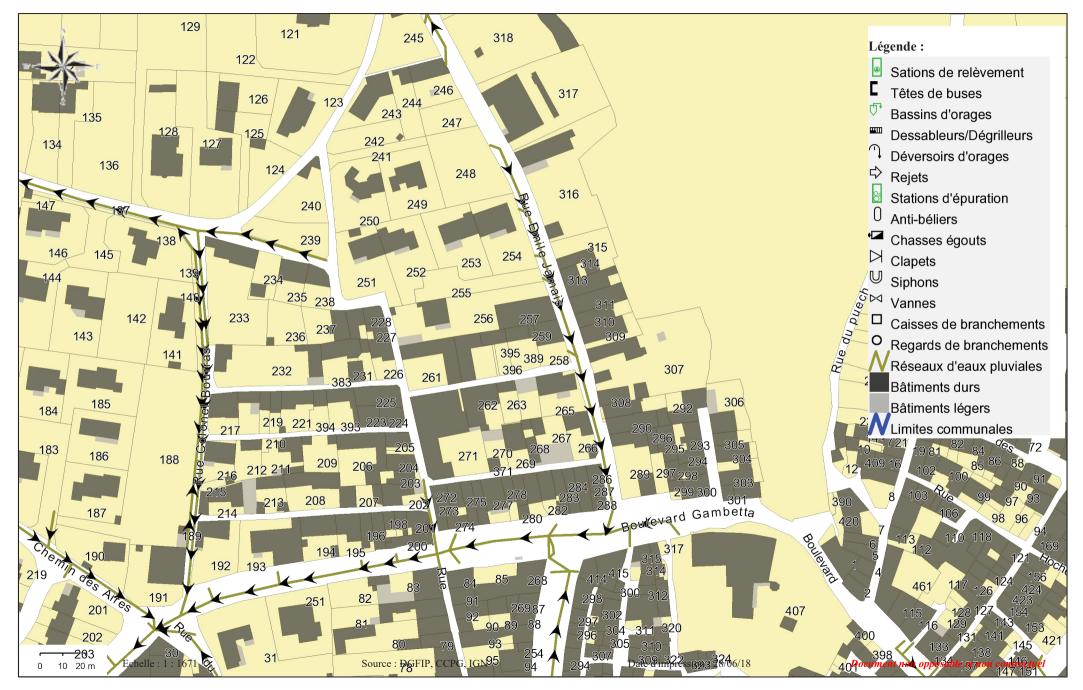




réseau pluvial (classe C)



Commune d'Aramon





Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

| • | Dénomination : | AMEVIA INGENIERIE |
|---|--|--|
| ✓ Récépissé de DT | Complément / Service : | |
| Récépissé de DICT | Numéro / Voie : | 10 rue de la Bergerie |
| | Lieu-dit / BP : | |
| Récépissé de DT/DICT conjointe | Code Postal / Commune : | 3,0,1,0,0 ALES |
| — conjointe | Pays: | France |
| | | |
| N° consultation du téléservice : [2_0] | 1,8,0,6,1,9,0,3,3,7,8,D 5,[| |
| Référence de l'exploitant : N° d'affaire du déclarant : 18-0 | | Raison sociale : <u>SAUR SUD EST - SECTEUR GARD LOZERE</u> Personne à contacter : |
| Personne à contacter (déclarant) : PLA | | Numéro / Voie : TSA 70011 |
| Date de réception de la déclaration : 19 | · · | Lieu-dit / BP : |
| Commune principale des travaux : ARA Adresse des travaux prévus : r pai | | Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX |
| Adresse des travaux prevus : 1 pai | | |
| | | énéraux de réponse |
| Les renseignements que vous avez fo | urnis ne nous permettent pas d | e vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : |
| Les réseaux/ouvrages que nous explo | pitons ne sont pas concernés au | regard des informations fournies. Distance > à : m |
| ✓ Il y a au moins un réseau/ouvrage co | ncerné (voir liste jointe) de caté | gorie : EA EU (voir liste des catégories au verso) |
| | Modification ou extens | ion de nos réseaux / ouvrages |
| Modification ou extension de réseau/ouvr | | |
| Réalisation de modifications en cours | sur notre réseau/ouvrage. | |
| Veuillez contacter notre représentant : _ | | |
| NB : Si nous avons connaissance d'une modifica | ation du réseau/ouvrage dans le délai | maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. |
| | Emplacement de | nos réseaux / ouvrages |
| | | |
| Plans joints : Références : | () | te d'édition ₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. $mini_{(1)}$: Matériau réseau ₍₁₎ : |
| NB : La classe de précision A, B ou C | () | _// <u>0</u> cm |
| NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. | | _ / / 0 cm |
| NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. | u réseau/ouvrage : Date retenu | _// <u>0</u> cm |
| NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. | _ / / |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. s dans l'emprise ne sont pas en total | / / 0 cm / / 0 cm e d'un commun accord : / / à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. s dans l'emprise ne sont pas en total du projet et pourvus d'affleurant s | _ / / |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. is dans l'emprise ne sont pas en total du projet et pourvus d'affleurant s | / / |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. s dans l'emprise ne sont pas en total du projet et pourvus d'affleurant s e sur le plan joint | / / 0 cm / / 0 cm e d'un commun accord : / / à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. is dans l'emprise ne sont pas en total du projet et pourvus d'affleurant s e sur le plan joint Recommant fonction des réseaux et des techniques ques suivantes sont à appliquer, | / / |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie Les recommandations techniques générales en Les recommandations techniques spécific VOIR LE GUIDE TECHNIQUE Fascicule Rubriques du guide technique relatives à | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD litude protégeant notre ouvrage. Is dans l'emprise ne sont pas en total du projet et pourvus d'affleurant se sur le plan joint Recommar fonction des réseaux et des technique ques suivantes sont à appliquer, e 2, version 2 des ouvrages ou travaux spécif | 0 cm 0 cm e d'un commun accord :// à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif ://) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. ont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. dations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : iques : 3.8 p40 ; 3.9 p43 ; 3.10 p45 ; 7 p98 ; 8.2.1 p105 |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie Les recommandations techniques générales en Les recommandations techniques spécific VOIR LE GUIDE TECHNIQUE Fascicule Rubriques du guide technique relatives à Pour les exploitants de lignes électriques | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. s dans l'emprise ne sont pas en total du projet et pourvus d'affleurant se sur le plan joint Recommant fonction des réseaux et des techniques ques suivantes sont à appliquer, e 2, version 2 des ouvrages ou travaux spécif : si la distance d'approche a éte | 0 cm 0 cm e d'un commun accord :// à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif ://) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. ont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. dations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : iques : 3.8 p40 ; 3.9 p43 ; 3.10 p45 ; 7 p98 ; 8.2.1 p105 |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie Les recommandations techniques générales en Les recommandations techniques spécific VOIR LE GUIDE TECHNIQUE Fascicule Rubriques du guide technique relatives à | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. s dans l'emprise ne sont pas en total du projet et pourvus d'affleurant se sur le plan joint Recommant fonction des réseaux et des techniques ques suivantes sont à appliquer, e 2, version 2 des ouvrages ou travaux spécif : si la distance d'approche a éte | 0 cm 0 cm e d'un commun accord :// à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif ://) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. ont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. dations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : iques : 3.8 p40 ; 3.9 p43 ; 3.10 p45 ; 7 p98 ; 8.2.1 p105 |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie Les recommandations techniques générales en Les recommandations techniques spécific VOIR LE GUIDE TECHNIQUE Fascicule Rubriques du guide technique relatives à Pour les exploitants de lignes électriques | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. is dans l'emprise ne sont pas en total du projet et pourvus d'affleurant s e sur le plan joint Recommant fonction des réseaux et des techniques ques suivantes sont à appliquer, e 2, version 2 des ouvrages ou travaux spécif : si la distance d'approche a éte | 0 cm 0 cm e d'un commun accord :// à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif ://) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. ont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. dations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : iques : 3.8 p40 ; 3.9 p43 ; 3.10 p45 ; 7 p98 ; 8.2.1 p105 |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie Les recommandations techniques générales en Les recommandations techniques spécific VOIR LE GUIDE TECHNIQUE Fascicule Rubriques du guide technique relatives à Pour les exploitants de lignes électriques Mesures de sécurité à mettre en œuvre : | préseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD litude protégeant notre ouvrage. It du projet et pourvus d'affleurant se sur le plan joint Recommand fonction des réseaux et des techniques ques suivantes sont à appliquer, le 2, version 2 des ouvrages ou travaux spécific : si la distance d'approche a été: | 0 cm 0 cm e d'un commun accord :// à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif ://) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. ont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. dations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : iques : 3.8 p40 ; 3.9 p43 ; 3.10 p45 ; 7 p98 ; 8.2.1 p105 |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie Les recommandations techniques générales en Les recommandations techniques spécific VOIR LE GUIDE TECHNIQUE Fascicule Rubriques du guide technique relatives à Pour les exploitants de lignes électriques Mesures de sécurité à mettre en œuvre : | préseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. s dans l'emprise ne sont pas en total du projet et pourvus d'affleurant s e sur le plan joint Recommar fonction des réseaux et des techniques ques suivantes sont à appliquer, e 2, Version 2 des ouvrages ou travaux spécif : si la distance d'approche a été té : Cas de dégradat | 0 cm 0 cm 0 cm e d'un commun accord :// à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif ://) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. ont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. dations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : eques : 3.8 p40 ; 3.9 p43 ; 3.10 p45 ; 7 p98 ; 8.2.1 p105 es précisée, la mise hors tension est : |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie Les recommandations techniques générales en Les recommandations techniques spécific VOIR LE GUIDE TECHNIQUE Fascicule Rubriques du guide technique relatives à Pour les exploitants de lignes électriques Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Dispositifs importants pour la sécurité En cas de dégradation d'un de nos ouvraints de lignes de souvraints de lignes de sécurité à mettre en œuvre : | préseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD litude protégeant notre ouvrage. It du projet et pourvus d'affleurant se sur le plan joint Recommant fonction des réseaux et des techniques ques suivantes sont à appliquer, le 2, version 2 des ouvrages ou travaux spécific : si la distance d'approche a été: Cas de dégradat ges, contactez nos services au result de la contacte de la c | 0 cm 0 cm 0 cm e d'un commun accord :// à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif ://) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. ont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. dations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : eques : 3.8 p40 ; 3.9 p43 ; 3.10 p45 ; 7 p98 ; 8.2.1 p105 es précisée, la mise hors tension est : |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie VOIR LE GUIDE TECHNIQUE Fascicule Rubriques du guide technique relatives à Pour les exploitants de lignes électriques Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Dispositifs importants pour la sécurit En cas de dégradation d'un de nos ouvra Pour toute anomalie susceptible de mettre secours (par défaut le 18 ou le 112) : | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. It de projet et pourvus d'affleurant se sur le plan joint Recommant fonction des réseaux et des techniques ques suivantes sont à appliquer, le 2, version 2 des ouvrages ou travaux spécific : si la distance d'approche a été: Cas de dégradat ges, contactez nos services au ree en cause la sécurité au cours | O cm O cm O cm e d'un commun accord :// à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif ://) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. ont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. dations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : ques : 3.8 p40 ; 3.9 p43 ; 3.10 p45 ; 7 p98 ; 8.2.1 p105 es précisée, la mise hors tension est : |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie VOIR LE GUIDE TECHNIQUE Fascicule Rubriques du guide technique relatives à Pour les exploitants de lignes électriques Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Dispositifs importants pour la sécurit En cas de dégradation d'un de nos ouvra Pour toute anomalie susceptible de mettre | u réseau/ouvrage : Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. It de projet et pourvus d'affleurant se sur le plan joint Recommant fonction des réseaux et des techniques ques suivantes sont à appliquer, le 2, version 2 des ouvrages ou travaux spécific : si la distance d'approche a été: Cas de dégradat ges, contactez nos services au ree en cause la sécurité au cours | 0 cm 0 cm e d'un commun accord :// à h V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif ://) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. Ont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. dations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : eques : 3.8 p40 ; 3.9 p43 ; 3.10 p45 ; 7 p98 ; 8.2.1 p105 e précisée, la mise hors tension est : |
| NB: La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du Votre projet doit tenir compte de la serv (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçon Les branchements situés dans l'emprise (1): facultatif si l'information est fournie VOIR LE GUIDE TECHNIQUE Fascicule Rubriques du guide technique relatives à Pour les exploitants de lignes électriques Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Dispositifs importants pour la sécurit En cas de dégradation d'un de nos ouvra Pour toute anomalie susceptible de mettr secours (par défaut le 18 ou le 112) : | Date retenu ou Prise de RD itude protégeant notre ouvrage. Is dans l'emprise ne sont pas en total du projet et pourvus d'affleurant se e sur le plan joint Recommant fonction des réseaux et des technique ques suivantes sont à appliquer, e 2, version 2 des ouvrages ou travaux spécif : si la distance d'approche a été té : Cas de dégradat ges, contactez nos services au re e en cause la sécurité au cours dossier | O cm O cm O cm O cm V à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :/ _/) té de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. Ont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. dations de sécurité es de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : ques : 3.8 p40 ; 3.9 p43 ; 3.10 p45 ; 7 p98 ; 8.2.1 p105 Exprécisée, la mise hors tension est : possible impossible ion d'un de nos ouvrages numéro de téléphone suivant : |

LEGENDE

EΑ Tronçons classe C Dégrilleur Régulateur de pression Dessableur Tronçons classe B Réserve incendie Tronçons classe A $\overrightarrow{\mathsf{M}}$ Disconnecteur Réservoir au sol/Bâche ¥ Accélérateur Forage Réservoir de chasse \blacktriangle Anode protect.cathodique Isolation électrique Réservoir (semi)enterré Auto-contrôle Micro ventouse Réservoir sur tour 1 Piézomètre Shunt Barrage \Diamond Siphon Boite à boues Plaque d'extrémité Borne fontaine Poste de soutirage Soupape anti-bélier Bouche d'incendie Poteau d'incendie Stabilisateur d'écoulement Bouche de lavage Potelet protect.cathodique Station de pompage Prise d'eau Brise charge Station de surpression Prise de potentiel Traitement sur réseau Canal de mesure Production avec traitement Vanne asservie Captage Puisard Vanne Chasse automatique Vanne de survitesse Puits MANAGE Cheminée d'équilibre Purge Vanne en attente Clapet Réducteur de pression Compteur production/secto. Vanne fermée Réduction V Vanne réglée Compteur export/import Regard Ventouse **D**dass Régulateur de débit Vidange Débitmètre 124 Borne 1/2/4 prises

EU Tronçons classe C Chasse \otimes Rond visitable à grille Tronçons classe B Station d'épuration Clapet Tronçons classe A Débitmètre Tampon/avaloir Avaloir Dégrilleur \bot Té de curage Avaloir à grille Dessableur Traitement sur réseau A A Bassin de rétention Déversoir d'orage Vacuomètre Ι Batardeau **Exutoire** М Vanne Brise charge Lagune Ń Vanne à guillotine \square Canal de mesure Plaque pleine M Vanne à manchon \mathbb{X} Carré borgne Poste de relevage Vanne murale Carré visitable Puisard Ventouse Carré visitable à grille Rond borgne Vidange Chambre de détente Rond visitable



Recommandations techniques et consignes de sécurité Travaux à proximité d'ouvrages d'assainissement et de distribution d'eau

Tous travaux commencés avant d'avoir reçu une réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive.

Les plans mis à votre disposition en réponse à votre DICT font apparaitre des ouvrages (ci-après : « les ouvrages ») dans la zone d'influence de vos travaux. Il vous revient de prendre toutes initiatives pour garantir leur préservation, ainsi que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement compte tenu des dangers présentés par un endommagement des ouvrages (pression interne pouvant dépasser 7 bars dans les canalisations d'eau potable, effluents nocifs dans les ouvrages d'assainissement...).

En votre qualité d'entreprise spécialisée en charge de la réalisation de travaux de terrassement ou de forage il vous appartient de prendre les dispositions commandées par les règles de l'art.

Repérage préalable des ouvrages

Tous les renseignements qui vous sont fournis, et en particulier ceux portés sur les plans, ne le sont qu'à titre indicatif, des modifications de la voirie (assiette, profil, repère) ayant pu intervenir postérieurement à l'établissement des plan de récolement des canalisations et ouvrages. En outre, les branchements n'apparaissent la plupart du temps pas sur ces plans. Sauf autre indication apportée sur le plan joint pour chaque canalisation, la classe de précision est la classe C (incertitude maximale de localisation du réseau >1,5m).

Les accessoires de surface (regards, bouches à clef, tampons, plaques,...) donnent des indications sur la localisation des ouvrages enterrés. Il vous appartient de les prendre en compte. Toutefois ces accessoires peuvent avoir été déplacés ou dissimulés sans que l'information ait été portée à la connaissance du gestionnaire du réseau

La position, la profondeur, la géométrie, et la nature des ouvrages doivent être confirmées sous votre responsabilité exclusive par des sondages manuels suffisamment rapprochés et appropriés à la nature et la profondeur des travaux projetés.

Certains ne nos anciens ouvrages ne sont pas protégés par un grillage avertisseur, qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Si cette signalisation existe, elle sera soigneusement remise en place.

Afin de faciliter la localisation des réseaux indiqués sur le présent plan, et sur demande écrite à : rdvsite.sud-est@saur.fr, un rendez-vous sur site peut être proposé. Ce service doit être contacté au minimum 48 h avant l'intervention et sera facturé 150 € HT.

Pour assurer toutes les garanties de sécurité, vous devez procéder à un marquage ou piquetage au sol permettant, pendant toute la durée du chantier, de signaler le tracé de l'ouvrage, et le cas échéant la localisation des points singuliers (affleurants, changements de direction,..).

Précaution pendant les travaux

Pendant toute la durée des travaux, l'accès à nos canalisations et aux accessoires de surface doit être maintenu libre de jour comme de nuit.

Dans l'hypothèse où des accessoires de surface devraient être déplacés, vous devez en informer le gestionnaire qui vous informera des précautions à prendre. Leur repositionnement convenable et leur mise à la cote sera réalisé à vos frais.

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art sans entrainer de contraintes excessives sur les ouvrages ni générer d'interactions susceptibles de nuire à leur bonne conservation.

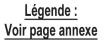
Attitude en cas de sinistre

En cas de dégradation des ouvrages, imputable à vos travaux, il vous appartient d'avertir le gestionnaire dans les meilleurs délais et de favoriser la réalisation des opérations de réparations qui s'imposent. Le gestionnaire est le seul habilité à intervenir sur ses propres ouvrages. Une facturation sera établie, comprenant la prise en charge de l'intervention liée au sinistre, la main d'œuvre et la fourniture.

Le non respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité en cas de sinistre. Nous vous rappelons en outre qu'aux termes de m'article L1324-4 du Code de la santé publique :

« Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau [...] servant à l'alimentation publique, est puni de trois ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende ».





Format d'impression : A4 Paysage Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Échelle : 1:2000 --- Plan généré le : 19/06/2018 - 14:04:32 Numéro de consultation : 2018061903378D5D Adresse : r paul bert 30390 ARAMON

Plan d'ensemble





Folio n°: 0

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 19/06/2018 - 14:04:32 Numéro de consultation : 2018061903378D5D





Folio n°:1

4

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 19/06/2018 - 14:04:32 Numéro de consultation : 2018061903378D5D





vers folio 0

Folio n°: 2

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 19/06/2018 - 14:04:33 Numéro de consultation : 2018061903378D5D





Folio n°:3

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 19/06/2018 - 14:04:33 Numéro de consultation : 2018061903378D5D vers folio 1





vers folio 2

Folio n°: 4

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 19/06/2018 - 14:04:33 Numéro de consultation : 2018061903378D5D





vers folio 3

Folio n°: 5

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 19/06/2018 - 14:04:33 Numéro de consultation : 2018061903378D5D





Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

| | Destinataire | | | |
|--|--|--|---|---|
| Récépissé de DT Récépissé de DICT Récépissé de DT/DICT conjointe | Dénomination Numéro / Voie Code postal / Commune Pays | AMEVIA INGENIER 10 rue de la Be 30100 ALES France | | |
| | | | | |
| N° consultation du téléservice Référence de l'exploitant N° d'affaire du déclarant Personne à contacter (déclarant) Date de réception de la déclaration Commune principale des travaux Adresse des travaux prévus | : 1825029968.182501RDT02 : 18-011-A : PLANTIN Ludovic : 19/06/2018 : 30390 ARAMON : paul bert | Raison sociale : GRDF-Di Personne à contacter : Numéro / Voie : 68 AVEN Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : Tél. : | NUE SAINT JEROME | Méditerranée |
| | ez fournis ne nous permettent pas | g énéraux de réponse s de vous répondre. La déclaration e | | |
| | exploitons ne sont pas concernés a ge concerné (voir liste jointe) de ca | au regard des informations fournies. atégorie : <u>GA</u> | Distance > à :(voir liste | |
| | Modification ou exten | sion de nos reseaux / ouvra | iges | |
| Modification ou extension de réseau/o Réalisation de modifications en o Veuillez contacter notre représentant NB : Si nous avons connaissance d'une mod | ouvrage envisagée dans un délai in cours sur notre réseau/ouvrage. : | férieur à 3 mois : | Tél. : | is vous en informerons. |
| Réalisation de modifications en c | ouvrage envisagée dans un délai in cours sur notre réseau/ouvrage. : | nférieur à 3 mois : ai maximal de 3 mois à compter de la con: | Tél. : | |
| Réalisation de modifications en control veuillez contacter notre représentant NB : Si nous avons connaissance d'une modifications en control veuillez contacter notre représentant NB : Si nous avons connaissance d'une modifications : Références 2 PLANS | couvrage envisagée dans un délai in cours sur notre réseau/ouvrage. : | férieur à 3 mois : | Tél.: sultation du téléservice, nou Prof. règl. mini(:): cm cm à contact non conclusif: | Matériau réseau(1):) lières au marché à prévoir |
| Réalisation de modifications en conveuillez contacter notre représentant NB : Si nous avons connaissance d'une mode NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation Votre projet doit tenir compte de la se conveu de la | couvrage envisagée dans un délai in cours sur notre réseau/ouvrage. : | ai maximal de 3 mois à compter de la conse e nos réseaux / ouvrages Date d'édition(1): Sensible : 260618 | Tél.: sultation du téléservice, nou Prof. règl. mini(:): cm cm à contact non conclusif: | Matériau réseau(1):) lières au marché à prévoir |
| Réalisation de modifications en conveuillez contacter notre représentant NB : Si nous avons connaissance d'une modifications en conversion de la servicision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation votre projet doit tenir compte de la service (cas d'un récépissé de DT) Tous les trous Les branchements situés dans l'emperent (1) : facultatif si l'information est four les recommandations techniques générales Les recommandations techniques spénerales Les recommandations techniques spénerales Les recommandations techniques générales Les | cours sur notre réseau/ouvrage. : | ai maximal de 3 mois à compter de la conse e nos réseaux / ouvrages Date d'édition(1): Sensible: 260618 d'un commun accord: à l'initiative du déclarant (date du dernier talité de classe A : investigations complént sont tous rattachés à un réseau prince tes de travaux prévues sont consultables re, en fonction des risques liés à l'util EAU D'INCERTITUDE DES OU OMMANDATIONS TECHNIQUES (fiques: §3.4; chapitres 4 et té précisée, indiquez si la mise hors investigations complémenterdf-grdf.fr | Tél.: | Matériau réseau(1): Matériau réseau(1): Dières au marché à prévoir ans les plans joints. ations.gouv.fr le travaux employées : ES DECROUTAGE OUEPISSE ques lible impossible |
| Réalisation de modifications en conveuillez contacter notre représentant NB : Si nous avons connaissance d'une modifications en conversion de la conversion de la servicision A, B ou C figure dans les plans. Notre projet doit tenir compte de la service de la service de la service de la conversion de la conversion de la conversión de la conversi | Emplacement d Emplac | ai maximal de 3 mois à compter de la conse e nos réseaux / ouvrages Date d'édition(a): Sensible : 260618 d'un commun accord : à l'initiative du déclarant (date du dernier talité de classe A : investigations complén t sont tous rattachés à un réseau prince tous retained de securité de les de travaux prévues sont consultables re, en fonction des risques liés à l'util EAU D'INCERTITUDE DES OU OMMANDATIONS TECHNIQUES de précisée, indiquez si la mise hors investigations complémenter de l'entre | Tél.: | Matériau réseau(1): Matériau réseau(1): Dières au marché à prévoir ans les plans joints. ations.gouv.fr le travaux employées : ES DECROUTAGE OUEPISSE ques lible impossible |
| Réalisation de modifications en conveuillez contacter notre représentant NB : Si nous avons connaissance d'une modifications en conversion de la servicision A, B ou C figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation votre projet doit tenir compte de la service (cas d'un récépissé de DT) Tous les trous Les branchements situés dans l'emperent (1) : facultatif si l'information est four les recommandations techniques générales Les recommandations techniques spénerales Les recommandations techniques spénerales Les recommandations techniques générales Les | cours sur notre réseau/ouvrage. : | ai maximal de 3 mois à compter de la conse e nos réseaux / ouvrages Date d'édition(a): Sensible : 260618 d'un commun accord : à l'initiative du déclarant (date du dernier talité de classe A : investigations complént sont tous rattachés à un réseau prince tes de travaux prévues sont consultables re, en fonction des risques liés à l'util EAU D'INCERTITUDE DES OU OMMANDATIONS TECHNIQUES rifiques : §3.4; chapitres 4 et té précisée, indiquez si la mise hors investigations complémenteredf-grdf.fr | Tél.:sultation du téléservice, nou prof. règl. mini(a): cm cm contact non conclusif : contact non conclusion identified du l'accompany contact non conclusion identified du l'accompany contact non conclusif : | Matériau réseau(1): Matériau réseau(1): Dières au marché à prévoir ans les plans joints. ations.gouv.fr le travaux employées : ES DECROUTAGE OUEPISSE ques lible impossible |

Nom: PROBALLIUS Frédéric Nom: PROBALLIUS Frédéric

Désignation du service : Signature :

Tél: +33 442378289

Date: 26/06/2018 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCI PROTYS.fr 1825029968.182501RDT02 – ARAMON 30390

Responsable du dossier

Signature de l'exploitant ou de son représentant





Reportez-vous AU GUIDE d'application de la réglementation





www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr/

Savoir identifier les éléments présents dans la rue et le réseau GRDF

Les principaux objets représentés sur un plan

Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont:

| Trottoir, mur | Poteau Telecom/elec. | Avaloirs |
|---------------|---|----------------|
| | $ \bigcirc \bigcirc$ | |
| Accès, seuil | Arbre | Plaque d'égout |
| | 0 | |
| Bâtiment | Borne incendie | Plaque Telecom |
| | 0 | • |

Les principaux éléments du réseau gaz que vous allez rencontrer sur le terrain sont :

| Coffret gaz en façade | Dans la rue | Armoire gaz | Dans la rue |
|--------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| G M | | | |
| Coffrets gaz Enterrés | Dans la rue | Regards (Bouches) | Dans la rue |
| (G) | GAZIS | G | |

Dispositifs Importants pour la sécurité

(article R554-30 du code de l'environnement)

(Susceptibles d'être manœuvrés uniquement par l'exploitant en cas de dommage)

| Regards ronds, ovales ou chambre GAZ | Robinets (vannes) de réseau | Dans la rue |
|--------------------------------------|-----------------------------|-------------|
| | OC = OC = | |

Une plaque de signalisation jaune indique leurs positions, elle comporte un Numéro.

L'exécutant des travaux informe son personnel de la présence

de ces organes de coupure et veille, pour ceux situés dans l'emprise du chantier, à conserver leur accessibilité et qu'ils ne soient pas dégradés ou rendus inopérants du fait de la réalisation des travaux (article R554-31 du code de l'environnement).

Les objets ne sont pas représentés à leur échelle normale

dans la rue et le réseau GRDF (suite)









Lire et comprendre un plan GRDF





Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension d'un plan de réseau gaz GRDF grande échelle (1/200° ou 1/500°).

À travers ce quide de lecture, vous trouverez les éléments composant les fonds de plan, la représentation des réseaux et des branchements gaz ainsi que les règles pour la localisation.



GRDF - Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros Siège social: 6 rue Condorcet - 75009 Paris - RCS Paris 444 786 511

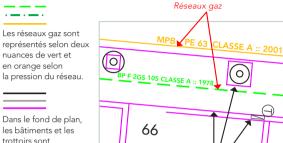
Édition Mars 2017

Lire et comprendre un plan GRDF

GRDF vient de vous remettre un plan au 1/200° ou au 1/500°.

Éléments composant le plan

Le plan se compose d'un fond de plan (comprenant des éléments de voirie et du bâti) et de réseaux de distribution du gaz.



Dans le fond de plan, les bâtiments et les trottoirs sont représentés en noir, gris et magenta.

Dans l'exemple ci-contre, il y a deux types de réseaux gaz:

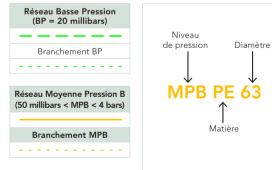
- Une canalisation de type BP en fonte ductile et de diamètre 105 mm.
- Une canalisation de type MPB en polyéthylène et de diamètre 63 mm.

Les réseaux et branchements

Représentation

Texte au-dessus de la canalisation

Obiets du fond de plan



Réseau Moyenne Pression de type C (4 bars < MPC < 25 bars)

Réseau en position incertaine _ - - - - - - - - - - -

Réseau abandonné (arrêt définitif d'exploitation) ·-----

Les cotations

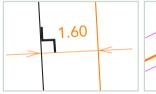
Les cotations sont utilisées pour repérer au sol la position des canalisations en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobilier urbain ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.

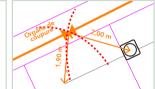
Ce qu'il faut savoir:

Les cotes peuvent avoir deux couleurs: la couleur noire ou la couleur du réseau. Un point du réseau peut être coté:

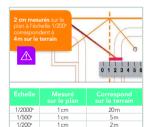
a) Perpendiculairement au mur. Le réseau MPB (en orange) est coté par rapport à un point perpendiculaire au mur.

b) par triangulation prises par rapport à 2 points ou plus. Le réseau MPB (en orange) est coté par triangulation prises par rapport à 2 points: l'angle du mur et le centre de la plaque d'égout.





Échelle de présentation



Sur un plan au 1/200° 1 cm équivaut à 2 m sur le terrain.

À l'aide d'une règle graduée (kutch), mesurez la distance sur le plan entre 2 points. Selon l'échelle. la mesure effectuée sur le plan vous permet ainsi de connaître la distance réelle sur le terrain

Ex.: 4 cm sur le plan correspond à 8 m sur le terrain.



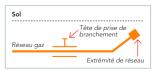
ATTENTION!

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à la règle graduée indiquée sur le plan.



La profondeur

Sur le plan, elle est indiquée en mètres entre parenthèses dans les caractéristiques réseaux comme par exemple : MPB PE 110 (0,70)...



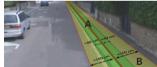
ATTENTION! Certains accessoires et les extrémités de réseau peuvent être à une profondeur plus faible que celle du réseau.

Localiser une canalisation GRDF selon sa classe de précision

Pour les canalisations

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des troncons pour lesquels une autre classe est précisée. (exception à Paris, les réseaux GRDF sont en classe A, sauf indications contraires en classe B ou C)

| Classe de précision | Incertitude maximale de localisation. Le réseau ou tronçon se trouve, par rapport à sa position cartographiée, dans un fuseau : | Pour les tronçons de réseaux qui ont une classe de précision différente de celle du plan, la classe de précision figure dans les caractéristiques réseau comme suit : |
|------------------------|--|---|
| A | Inférieur ou égal à 40 cm pour les réseaux rigides en acier, cuivre, fonte ou tôle bitumée. Inférieur ou égal à 50 cm pour les réseaux en PE (polyéthylène). | Le terme CLASSE A est inséré en toutes lettres dans les caractéristiques associées aux tronçons en classe A. MPB PE 63 CLASSE A :: 2001. Des séparateurs de classe indiquent les limites des tronçons en Classe A |
| В | Inférieur ou égal à 1m50. | Sans indication de classe dans les caractéristiques réseaux, le tronçon est en classe B par défaut, sauf indication classe C. (la classe B est parfois indiquée) |
| С | La position du réseau ou du tronçon de réseau n'est pas connu avec précision. | Série de ? ? ? , ou termes position incertaine, supposée, inconnue, approximative |





Pour les branchements

Tous les branchements présents dans l'emprise des travaux sont rattachés au réseau principal représenté et pourvus d'affleurants (coffrets ou regards (bouches)) visibles depuis le domaine public. S'ils ne sont pas cartographiés, les branchements se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre par rapport à l'axe de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, ils sont dans une bande de 1 m de part et d'autre du tracé, ou dans une bande de largeur 0,5 m (0,4 m) de part et d'autre s'ils sont indiqués en classe A (ou CLA). En conséquence, les techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications §3.4, §5.2.7, la fiche RX-DBG et le §5.4.2 du guide technique Version 2017 relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret et l'immeuble.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au-dessus de la génératrice supérieure du réseau.

GRDF

Utilisateur: ZG1047

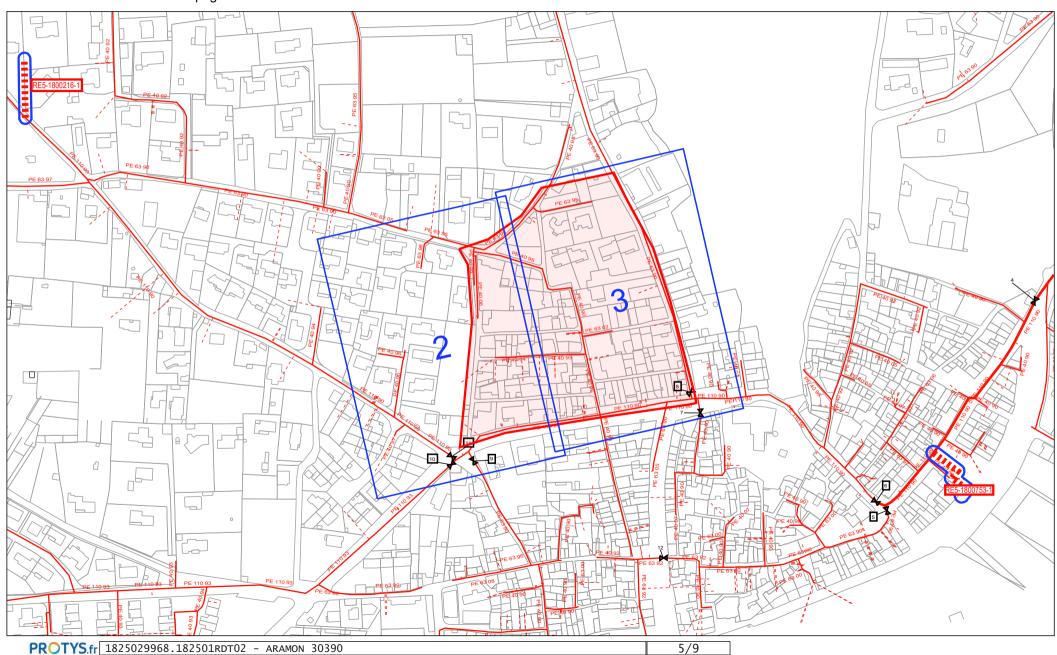
Description:

Commune: Aramon

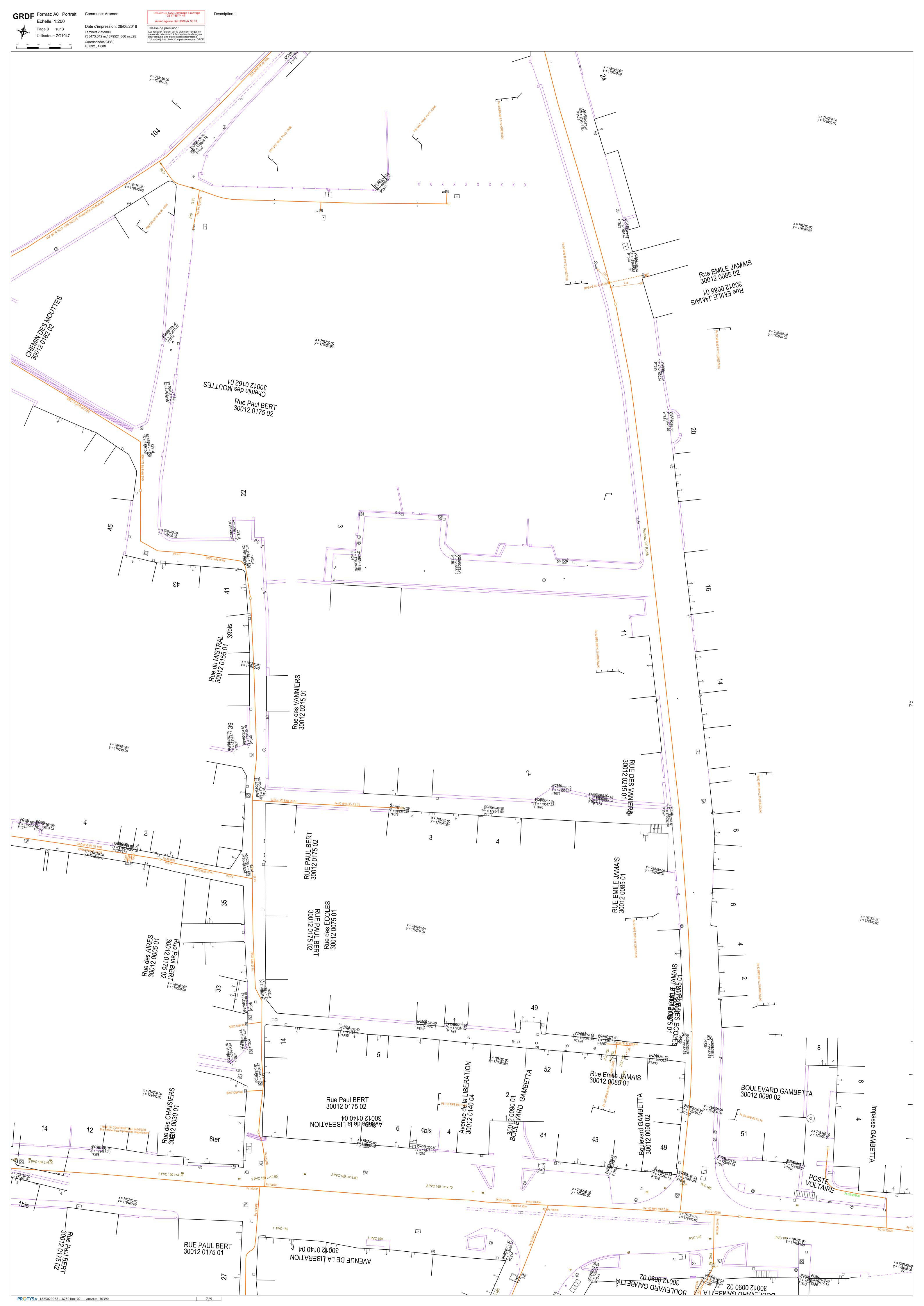
Date d'impression: 26/06/2018

Nombre de pages: 3

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après. Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.







Service qui délivre le document

GRDF-Direction Réseaux Méditerranée C2T MED

68 AVENUE SAINT JEROME 5PA1

13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5

France

Tél: +33442378289 Fax: +33442378290



COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N° 1825029968.182501rdt02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

PROFONDEURS DES RÉSEAUX

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé

(CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous

chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement. En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose
- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement. Par ailleurs, l'échelle et les dates d'édition sont mentionnées sur les plans.

En cas de réalisation d'Investigations Complémentaires réalisées à votre initiative en

phase étude, par mesure indirecte (fouille fermée) en mode « passif » (sans raccordement aux ouvrages à détecter), nous attirons votre attention sur le risque potentiel d'approximation de la mesure.

En cas de doute sur la fiabilité de la mesure il est recommandé de procéder à des sondages de confirmation.

BRANCHEMENTS

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les

techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications §3.4,§ 5.2.7 et la fiche RX-DBG et § 5.4.2 du guide technique V2 relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

Responsable: PROBALLIUS Frédéric

Tél: +33442378289

Date: 26/06/2018

Signature:

(Commentaires V5.3 V1.0)

Service qui délivre le document

GRDF-Direction Réseaux Méditerranée C2T MED

68 AVENUE SAINT JEROME 5PA1

13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5

France

Tél: +33442378289 Fax: +33442378290



COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N° 1825029968.182501rdt02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

Vous avez reçu PAR MAIL les plans des ouvrages gaz en réponse à votre déclaration. Le format d'impression (A4, A3, A2, 4A4, A1 ou A0) est indiqué sur les plans. Nous vous demandons d'imprimer ces plans au bon format pour qu'ils soient correctement exploitables sur le chantier. Le cas contraire constitue une infraction.

Nous vous informons que, en application de l'Article R.554-35 du Code de l'Environnement, et depuis le 1er janvier 2013, une telle infraction est passible d'une amende administrative d'un montant maximal de 1500€ par infraction, pouvant être

doublées en cas de récidive, et sans préjudice d'éventuelles sanctions pénales.

Attention aux délais!

Pour respecter l'arrêté du 15 février 2012, vous avez l'obligation de RENOUVELER votre

DT ou DICT avant de commencer les travaux :

- si le délais entre la date de votre déclaration (Inéris) et la date de commencement de vos travaux est supérieur à 3 mois
- si vous avez commencé et interrompu vos travaux plus de 3 mois et pendant les travaux si la date de votre déclaration est passée depuis plus de 6 mois.

Responsable: PROBALLIUS Frédéric

Tél: +33442378289

Date: 26/06/2018

Signature:

(Commentaires_V5.3_V1.0)